



Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mardi 04 février 2025 à 19 heures 00

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – M. LEFEVRE - Mme GRAS - M. BAS - M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET - M. VAN ISACKER – M. LOBBE – Mme BOURGIS.

Membres absents : Mme DUBOIS - Mme OUDELET - Mme VIOT – Mme LABOURO-RAUH – Mme GREHAN – M. FAUQEMBERGUE.

Membres représentés : Mme DUBOIS donne pouvoir à M. JULIEN
Mme OUDELET donne pouvoir à M. LEFEVRE
Mme LABOURO-RAUH donne pouvoir à M. ABRAHAM
M. FAUQEMBERGUE donne pouvoir à M. BAS
Mme GREHAN donne pouvoir à M. VAN ISACKER

Membres excusés : /

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.
Monsieur TRICOTEAUX Denis a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202501 - Modification de la délibération n°202442 - Tarifs Salle Polyvalente - Année 2025
--

Conformément à l'article L 2125-1 du Code de la propriété des personnes publiques, une modification de la délibération n°202442 portant sur le tarif préférentiel pour la location des salles communales aux sociétés locales est adoptée par le conseil municipal. En effet, l'intitulé figurant dans le corps de la délibération « Sociétés locales » a été rectifié en « Association à but non lucratif ».

18 voix pour

202502 - Subventions aux associations locales et à divers organismes - Année 2025

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les propositions présentées par la Commission municipale « Finances » réunie le 29 janvier dernier.

18 voix pour

202503 - Détermination des durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ayant fait l'objet d'un mandatement en 2024

Le Conseil Municipal adopte une délibération fixant la durée d'amortissements des biens (outillage de désherbage, tondeuse, désherbateur, décors lumineux, mobilier de bureau) dont la commune a fait l'acquisition au cours de l'année 2024.

18 voix pour

202504 - Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au choc d'un véhicule sur le mât d'éclairage public (n°22) face au 100 C rue André BRULE, une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance de la commune.

La SMACL propose une indemnisation de 1 874,39 € correspondant à un règlement immédiat de 1 105,79 € et à un règlement différé de 768,60 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition d'indemnisation qui sera affectée à l'article 7588 « Autres produits de gestion courante ».

18 voix pour

202505 - Séjour "classe cirque" des élèves de CE1 et CE2 - Participation financière de la commune

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école primaire une subvention de 40 € pour chaque élève de la commune ayant assisté à la « classe cirque » à CAP'Aisne.

18 voix pour

202506 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Suite à la suppression du poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe (20h00) validée par le Comité Social Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique et territoriale de l'Aisne en date du 10 décembre 2024, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier les effectifs du personnel communal.

18 voix pour

202507 - Création d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet

Suite à la promotion interne d'un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet – Catégorie B à compter du 01/04/2025 et d'ouvrir les crédits correspondants au budget 2025.

18 voix pour

202508 - Travaux de requalification de la Place du Général de GAULLE de la commune de FLAVY-LE-MARTEL - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la commune de FLAVY-LE-MARTEL - Approbation

18 voix pour

202509 - Demande de subvention pour les travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux de requalification de la Place du Général de GAULLE de la commune de FLAVY-LE-MARTEL

Dans le cadre des travaux de requalification de la Place du Général de GAULLE de la commune, d'importants travaux d'aménagement de voirie et d'espaces verts sont prévus ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines.

Afin de pouvoir prétendre à une subvention de l'agence de l'eau Artois – Picardie (notamment sur les travaux de désimperméabilisation des espaces, la création d'aménagement pour gérer les eaux pluviales issues de la voirie) une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique au bénéfice de la commune doit être approuvée par l'assemblée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à solliciter une demande de subvention auprès de l'agence Artois – Picardie.

18 voix pour

202510 - Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte administratif relatif à la cession des parcelles ZD N°s 27 - 87 et 89 rue André BRULE au profit du SDIS de l'Aisne

Par délibération n°202320 du 19 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de céder à titre gratuit les parcelles ZD n°s 27 – 87 et 89 rue André BRULE au profit du SDIS de l'Aisne en vue de la construction d'un nouveau Centre de Secours de FLAVY-LE-MARTEL.

Afin de finaliser la cession, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant.

18 voix pour

Informations diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 15 782 € a été accordée par la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au titre du Fonds de Concours pour l'opération de rénovation de l'éclairage public en led et suppression en alternat d'un point sur deux rue André BRULE – 2^{ème} tranche. Il précise, néanmoins, que ces travaux ne sont pas encore programmés par l'USEDA pour l'année 2025.

- Le remplacement du garde-champêtre assurant la sécurité des élèves lors de l'entrée et de la sortie des heures de classes a été soulevé. Une réflexion s'impose concernant le temps de présence et l'amplitude horaire de l'agent qui effectuera ses missions.

Questions d'initiatives

- **M. LEFEVRE Régis** : - signale que des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées et pluviale Place de la Mairie (rue de la Gare) débuteront du 27 janvier au 28 février 2025. Le coût de travaux portés pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sera de 170 000 € ;
- annonce qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise GOREZ pour la réfection de bordures au croisement de la D 937 – Rue de la croisette.
- **M. VAN ISACKER Eric** : - « A quelle date sera fixée la réunion publique concernant les travaux de requalification de la place du Général de GAULLE ? »
→ Monsieur le Maire précise que la date sera fixée lors de la commission « Voirie » prévue le 11/02/2025.
- **M. LOBBE Joël** : - adresse ses remerciements à M. BAS Jean-Pierre pour son intervention rapide concernant le problème d'éclairage public rue du Détroit Bleu.
- **M. BAS Jean-Pierre** : - remercie le personnel administratif pour le travail effectué quotidiennement, notamment en ce qui concerne les formalités de création et de renouvellement des titres sécurisés ;
- remercie le personnel technique pour le travail accompli lors de la pose et dépose des illuminations de fin d'année.
- **M. ABRAHAM Hervé** : - fait savoir à l'assemblée que le marché de travaux de requalification de la Place du Général de GAULLE a été notifié aux entreprises retenues, à savoir :

- **Lot N° 1 VRD** EUROVIA PICARDIE pour un montant de 347 941,80 € T.T.C
02000 LAON

- **Lot N° 2 « Espaces verts »** Ets TAYON pour un montant de 41 244,00 € T.T.C
02300 CHAUNY

soit un total de 389 185,80 €.

- signale que lors de la réunion commission « MAPA – Finances » du 25 janvier dernier, 3 offres ont été déposées pour la location du droit de chasse dans les marais.

Après l'ouverture des soumissions et l'analyse des offres le bail a été reconduit à M. BEAUCORNY Joseph, Président de la société de chasse de FLAVY-LE-MARTEL pour un loyer annuel de base de 3 157,50 €.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Monsieur TRICOTEAUX Denis
Secrétaire de séance

Monsieur JULIEN Patrick,
Maire